

Description

Description de Coste

2495 Gentiana lutea L. Grande gentiane
<ul style="list-style-type: none">- Plante vivace de 1 mètre et plus, glabre et glauque, à longue racine charnue- tige robuste, cylindrique, creuse, simple, dressée- feuilles amples, ovales, à 5-7 nervures convergentes, les radicales pétiolées, les moyennes sessiles et embrassantes- fleurs jaunes, pédonculées, en verticilles axillaires et terminaux, occupant la moitié supérieure de la tige- calice membraneux, fendu d'un côté en forme de spathe- corolle en roue, sans plis à la gorge, à 5-9 lobes très profonds, lancéolés-aigus, étalés- anthères libres- stigmates roulés en dehors- capsule ovoïde-acuminée- graines ovales, comprimées, ailées.
Écologie Prés et bois des montagnes de l'Est, du Centre, du Midi ; Corse.
Répartition Europe centrale et méridionale ; Asie Mineure.
Floraison Juin-août. .
Usages La racine, très amère, est usitée comme tonique et fébrifuge ; on en retire de l'eau-de-vie.

Description collaborative

Générale

Mettez ici la description générale !

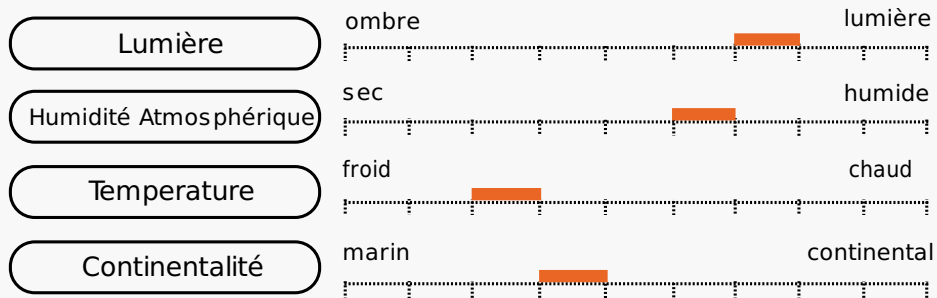
Identification

Mettez ici, ce qui permet d'identifier la plante !

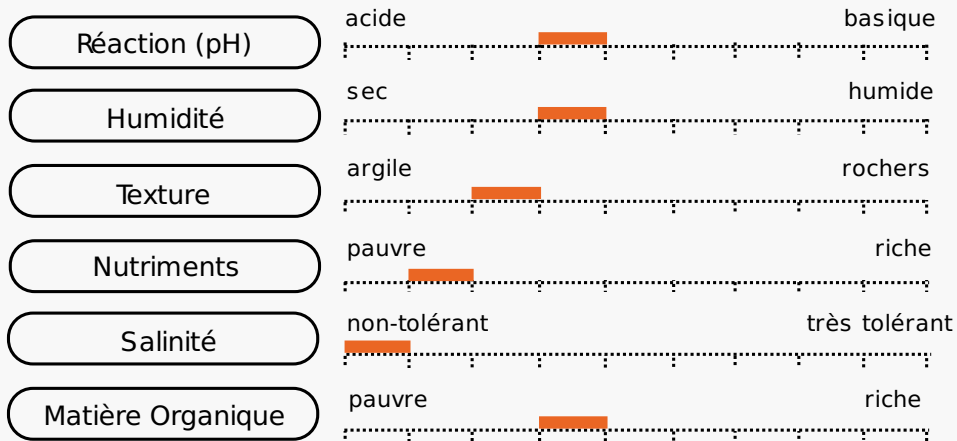
Optimum écologique

Julve, Ph., 2012 ff. - Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 31 décembre 2012.
<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>

caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



● valence optimale du taxon
 — zone optimale du taxon calculée à partir des optimums pour les taxons inférieurs

Noms communs

Noms vernaculaires des taxons de la BDNFF par Jean-François LÉGER

Langue	Nom	Genre et Nombre	Conseil d'emploi	Notes
fra	Gentiane jaune	Féminin singulier	Recommandé ou typique	
fra	Grande Gentiane	Féminin singulier	Recommandé ou typique	
deu	Bitterwurz			
deu	Gelber Enzian			
ndl	Gele Gentiaan			
spa	Genciana			
cat	Genciana groga			
cat	Genciana vera			
ita	Genziana maggiore			
cat	Llençana			
eng	Yellow Bitterwort			
eng	Yellow Gentian			

Statuts

Base de données des Trachéophytes de France métropolitaine

	France
Présence	Présent
Statut d'introduction	Non introduit
Statut d'origine	Natif (=indigène)

Statuts de protection

Zone géographique	Règle appliquée	Texte
Union Européenne	<p>ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DONT LE PRÉLÈVEMENT DANS LA NATURE ET L'EXPLOITATION SONT SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET DE MESURES DE GESTION : Si les États membres l'estiment nécessaire ils prennent des mesures pour que le prélèvement dans la nature de spécimens de cette espèce, ainsi que son exploitation, soit compatible avec son maintien dans un état de conservation favorable. Si de telles mesures sont estimées nécessaires, elles doivent comporter la poursuite de la surveillance et elles peuvent en outre comporter notamment: — des prescriptions concernant l'accès à certains secteurs, — l'interdiction temporaire ou locale du prélèvement de spécimens dans la nature et de l'exploitation de certaines populations, — la réglementation des périodes et/ou des modes de prélèvement de spécimens, — l'application, lors du prélèvement de spécimens, de règles respectueuses de la conservation de ces populations, — l'instauration d'un système d'autorisations de prélèvement de spécimens ou de quotas, — la réglementation de l'achat, de la vente, de la mise en vente, de la détention ou du transport en vue de la vente de spécimens, — la propagation artificielle dans des conditions strictement contrôlées, en vue de réduire le prélèvement de spécimens dans la nature, — l'évaluation de l'effet des mesures adoptées.</p>	<p>DIRECTIVE « Habitats » du 21 mai 1992 DU CONSEIL concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (Annexe 5)</p>
Champagne-Ardenne	<p>Sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Champagne-Ardenne, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.</p>	<p>Arrêté du 8 février 1988 RELATIF A LA LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES EN REGION CHAMPAGNE-ARDENNE COMPLETANT LA LISTE NATIONALE (Article 1)</p>
France (si un arrêté préfectoral existe)	<p>Le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux de cette plante, ainsi que de ses parties ou produits, peuvent être interdits ou autorisés dans certaines conditions par un arrêté préfectoral qui doit fixer de manière permanente ou temporaire la période d'application de la réglementation ou de l'interdiction, l'étendue du territoire concerné, les conditions d'exercice de la récolte et de la cession, les parties ou produits éventuellement concernés ainsi que la qualité des bénéficiaires de l'autorisation. Contactez votre préfecture pour savoir si un tel arrêté existe.</p>	<p>Arrêté du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (Article 1)</p>

Vos compléments sur les statuts de protection :

Données collaboratives sur les statuts de protection.

Cueillette réglementée en Isère.

Carnet En Ligne (CEL)



à
observée le **30 juin 2005**
par **Alain BIGOU**

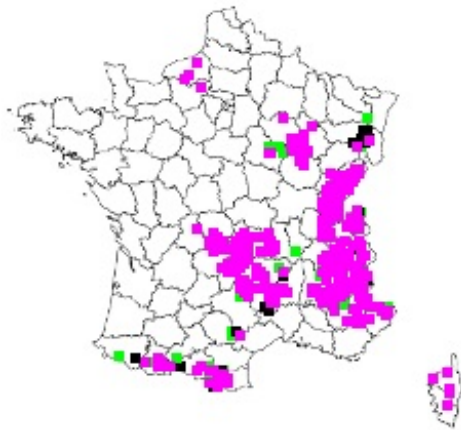
Bibliographie

Flores

Base de données des Trachéophytes de France métropolitaine

- BONNIER & LAYENS, 1894. Tables synoptiques des plantes vasculaires de la flore de France.
- COSTE, 1899-1906. Flore illustrée France, (3 vol.).
- TUTIN & al., 1964-1980. Flora Europaea, (5 vol.).
- GUINOCHE & VILMORIN, 1973-1984. Flore de France, éd. C.N.R.S., (5 vol.).
- KERGUÉLEN, 1993. Liste synonymique de la flore de France.

Observations



- SOPHY, banque de données botaniques et écologiques :**
 données issues de [SOPHY, une banque de données botaniques et écologiques](#) réalisée par [P. DE RUFFRAY, H. BRISSE, G. GRANDJOUAN et E. GARBOLINO](#) dans le cadre de l'Association d'Informatique Appliquée à la Botanique (A.I.A.B.).
- Prospection Flore du CEN-LR :** données issues des prospections flore du [Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon](#).
- Carnet en Ligne :** données issues des observations publiques du [Carnet en Ligne](#) de Tela Botanica.
- Carré UTM 10x10 km :** comportant plusieurs sources de données distinctes.
- Prospection Flore de Nature Midi-Pyrénées :** données issues des prospections flore de la base de données naturaliste du [réseau Nature Midi-Pyrénées](#).

Nom retenu

Base de données des Trachéophytes de France métropolitaine

Gentiana lutea L. [1753, Sp. Pl., éd. 1 : 227]

Basionyme : *Gentiana lutea* L. [1753, Sp. Pl., éd. 1 : 227]

Dernière date de modification du nom : 13/05/2007

Légende

 Nom sélectionné

Place du taxon dans la classification

Rang	Nom Scientifique	Num Nom
Super-Règne	Chlorobiontes	101140
Cladus	Plasmodesmophytes	102735
Cladus	Embryophytes	102762
Cladus	Stromatophytes	102768
Cladus	Hemitracheophytes	101137
Cladus	Tracheophytes	87491
Cladus	Euphylllophytes	87521
Cladus	Spermatophytes	102795
Cladus	Angiospermes	101135
Cladus	Dicotyledones Vraies	101004
Cladus	Dicotyledones Vraies Superieures	101029
Cladus	Asteridees	102752
Cladus	Lamiidees	102755
Ordre	Gentianales	102764
Famille	Gentianaceae	101102
Genre	Gentiana	86473
Espèce	<i>Gentiana lutea</i>	75778
Sous-Espèce	<i>Gentiana lutea</i> subsp. <i>lutea</i>	29774

Flores

Base de données des Trachéophytes de France métropolitaine

- Dans la flore *COSTE, 1899-1906. Flore illustrée France, (3 vol.)*., ce taxon porte le nom de *Gentiana lutea* et le code **2495**
- Dans la flore *LAUBER & WAGNER, 2000 Flore illustrée de Suisse*, ce taxon porte le nom de *Gentiana lutea* et le code **1509**